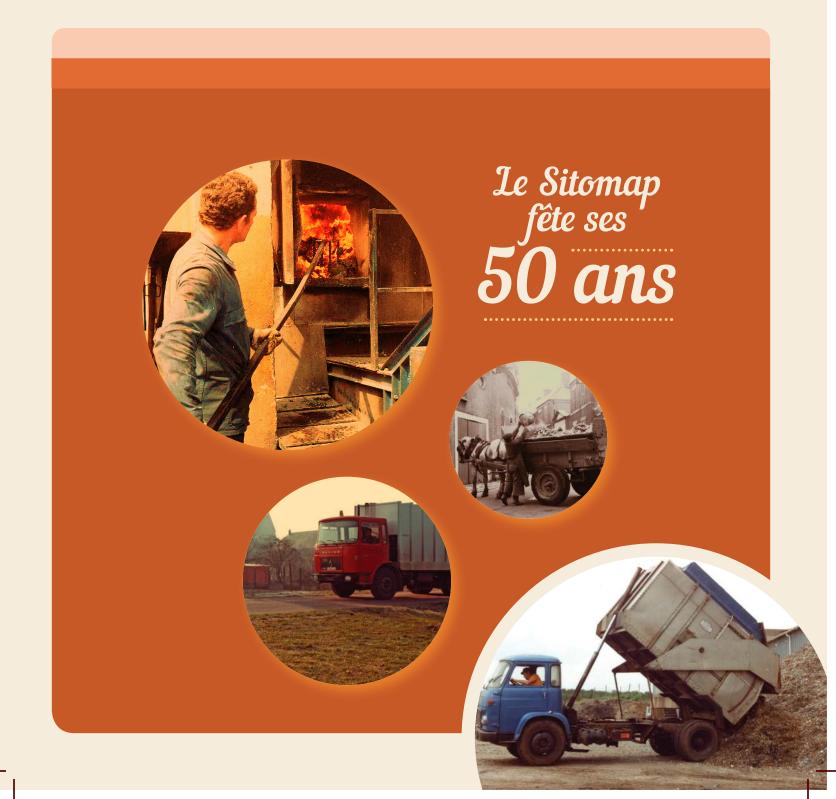


SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

# Rapport annuel 2018

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS





#### **LUC NAULEAU,** PRÉSIDENT DU SITOMAP

# **LE MOT** DU PRÉSIDENT

marque l'anniversaire des 50 ans du SITOMAP.

Ce fut l'occasion, pour les membres de l'équipe et pour moi-même, de nous plonger dans les archives, de lire certains registres et délibérations. Nous nous sommes imprégnés des différents contextes qui ont conduit à prendre des décisions sur les modalités de collecte mais aussi à concevoir au gré des évolutions de la réglementation successivement 3 usines et le centre de tri.

Nous avons collaboré avec Bernard Valéry, Président du SITOMAP de 1983 à 2008, qui a su nous apporter son témoignage, ses anecdotes et nous fournir un fond documentaire fait de photos et de coupures de presse.

Cette histoire a été retracée dans un livret, disponible pour tous sur notre site internet et quelques roll ups que nous exposons lors de certains évènements.

La célébration de cet anniversaire a eu lieu lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2018. Certains membres à l'origine de la création du syndicat était présents.

Monsieur Antoine Frérot, Président Directeur Général de Veolia, nous a fait l'honneur de sa présence.

#### L'année 2018 a été marquée par :

- De nombreux travaux d'entretien dans les 8 déchèteries.
- La passation de 2 marchés publics (Réhabilitation de la déchèterie de Beaune-la-Rolande et la construction d'une plateforme de rangements des bacs de collecte sur le site de Pithiviers).
- Un programme extérieur et intérieur de lavage de colonnes à verre.

- La poursuite du suivi de collecte régulier par l'équipe du SITOMAP.
- La disparition de plusieurs marches arrière sur le territoire grâce à un travail de collaboration entre les communes, le prestataire de collecte et le SITOMAP. Je remercie Mesdames et Messieurs les Maires pour leur engagement à améliorer leurs infrastructures nécessaires à la collecte.
- L'élaboration du 2ème plan de communication en groupe de travail (2018-2020).
- Des actions de communication avec des partenaires (Centre municipal, sociétés logeuses, Loiret Nature Environnement).

Les efforts en matière de performances de tri sont à poursuivre. Les résultats ne sont pas encore au rendez-vous.

Rappelons qu'il s'agit d'utiliser le bac jaune à bon escient et d'y jeter exclusivement les déchets recyclables et de mettre les autres déchets dans la poubelle d'ordures ménagères sans craindre la puce. « À chaque déchet, son bac ».

Le syndicat a un nouveau défi, pour qu'à l'horizon 2022, tout soit prêt pour être en conformité avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) pour l'élargissement des consignes de tri. Le personnel que je remercie vivement pour tout le travail accompli y est déjà engagé.

L'histoire du SITOMAP se poursuit...

Luc NAULEAU Le Président

# **SOMMAIRE**

# ▶ 01 PRÉSENTATION DU SITOMAP I P4

- 1.1 / Les compétences exercées par le SITOMAP
- 1.2 / La composition de la collectivité
- **1.3** / Le fonctionnement du syndicat

# **DOI ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC**

# DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS I P7

- 2.1 / La collecte en porte à porte
- 2.2 / La collecte en point d'apport volontaire
- 2.3 / Les déchèteries

# ▶ 03 COÛT DU SERVICE I P21

- **3.1 /** Les principales prestations
- 3.2 / Les indicateurs financiers

# **▶ 04 PERSPECTIVES 2019** I P23

# **01 I PRÉSENTATION DU SITOMAP**

Le SITOMAP, syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets et résidus ménagers de l'arrondissement de Pithiviers, est administré par un Comité syndical de 42 délégués titulaires et 42 délégués suppléants élus par les Conseils Communautaires des collectivités adhérentes. Cette assemblée délibérante définit les orientations du syndicat notamment sur le plan budgétaire et décide des actions engagées. Elle se réunit 3 fois par an.

En juin 2016, le SITOMAP a organisé pour la première fois une Assemblée Générale thématique animée de manière ludique et conviviale. Ce format a été reproduit en 2017 et 2018.

12 élus locaux constituent un Bureau syndical qui se réunit environ tous les 2 à 3 mois et prend les décisions de gestion courante.

Pour mettre en œuvre les différentes décisions et orientations, une équipe de 4 agents administratifs et techniques s'implique quotidiennement.

#### **LE PERSONNEL**

DIRECTRICE DU SITOMAP : **Véronique Aldicco**. Elle encadre techniquement et hiérarchiquement les agents de la Collectivité. Elle coordonne et anime les activités de la Collectivité en cohérence avec les orientations définies par les élus.

AGENTE CHARGÉE DE LA RELATION AVEC LES USAGERS ET DE LA COMMUNICATION :

**Mélanie Fernandez**. Elle gère les demandes des usagers et les informations remontées par les équipes de collecte. Elle communique auprès des usagers et des partenaires sur le tri sélectif.

ASSISTANTE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE, chargée du suivi de collecte et d'actions de communication : **Armelle Elouagani**. Elle effectue les opérations comptables courantes et procède à la facturation des professionnels en déchèteries. Elle assiste le technicien dans le suivi de collecte. Elle participe aux actions de communication de la Collectivité.

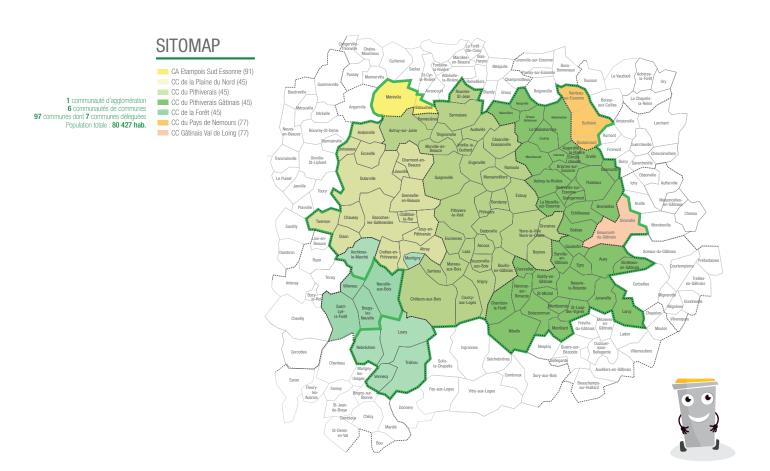
TECHNICIEN : **Philippe Mazenc**. Il est chargé du suivi et du contrôle des marchés de collecte en porte à porte, en apport volontaire, des déchèteries et encombrants.

Il assure le suivi de collecte en précédant le camion et en contrôlant le contenu des bacs sélectifs des habitants.

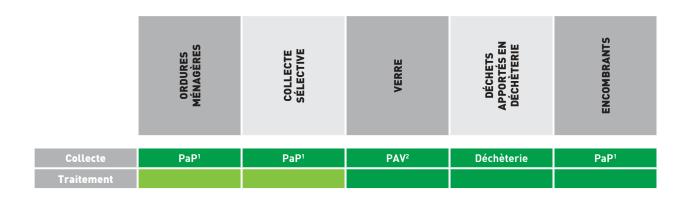
Il conseille l'autorité territoriale en matière de valorisation et de traitement des déchets.



# PRÉSENTATION DU SITOMAP I 01



# 1.1 / LES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LE SITOMAP



Opérations assurées par le SITOMAP
Opérations assurées par BGV - syndicat de traitement

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>PaP: Porte à Porte

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> PAV : Point d'Apport Volontaire

# **01 I PRÉSENTATION DU** SITOMAP

# 1.2 / LA COMPOSITION DE LA COLLECTIVITÉ

DPT	NOM DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	NB DE COMMUNES	POPULATION INSEE 2018	PART / POPULATION TOTAL
	CC du Pithiverais	31	30 104	37,43
	CC du Pithiverais Gâtinais	38	26 564	33
45	CC de la fôret	6	10 366	12,90
	CC de la Plaine du Nord Loiret	15	7 003	8,70
	CC du Gâtinais Val de Loing	2	1 341	1,70
77	CC du Pays de Nemours	3	1 587	1,97
91	CA de l'Etampois Sud Essonne	2	3 462	4,30
	TOTAL	97	80 427	100

Taux d'habitat vertical : 3.97%

La Communauté de Communes (CC) du Pithiverais est issue de la fusion des CC de Beauce Gâtinais, Le Cœur du Pithiverais et le Plateau Beauceron.

La CC du Pithiverais Gâtinais est issue de la fusion des CC du Beaunois, des Terres Puiseautines et de la Commune Nouvelle « le Malesherbois ».

Les communes de Buthiers, Nanteau-Sur-Essonne et de Boulancourt de l'ex CC des Terres du Gâtinais ont rejoint la CC du Pays de Nemours.

### 1.3 / LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

#### **LES ÉLUS**

Les Communautés de Communes désignent leurs représentants au sein de l'Assemblée Générale du SITOMAP.

#### Le bureau syndical est composé de :

M. Luc NAULEAU, Président	CC du Pithiverais Gâtinais
M. Christian PUECH, 1er Vice-Président délégué aux marchés publics	CC du Pithiverais Gâtinais
M. Anthony BROSSE, 2ème Vice-Président délégué aux déchèteries	CC du Pithiverais
M. Michel GUERIN, 3ème Vice-Président délégué à la communication	CC du Pithiverais Gâtinais
M. Philippe CHALINE	CC du Pithiverais
M. Jean-Pierre DUBOIS	CA de l'Etampois Sud Essonne
M. Eric JAIRE	CC du Pays de Nemours
M. Jean-François LANGLOIS	CC du Pithiverais Gâtinais
M. Jean-François LE GOFF	
M. Bernard LEGER	CC de la Forêt
M. André LEPROUST	CC du Pithiverais Gâtinais
M. Didier MONCEAU	CC du Pithiverais

#### La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée de :

#### **5 MEMBRES TITULAIRES:**

M. Christian Puech,

M. Philippe Chaline,

M. Bernard Léger,

M. Jean-François Le Goff,

M. Anthony Brosse.

#### **5 MEMBRES SUPPLÉANTS:**

M<sup>me</sup> Monique Bévière,

M. Jean-Pierre Dubois,

M<sup>me</sup> Stéphanie Pallu,

M. Bernard Tarron,

M. Pascal Chene.

# **02 I ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC** DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

# 2.1 / LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

MODE D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DONT LE POINT D'ENLÈVEMENT EST SITUÉ À PROXIMITÉ DU DOMICILE DE L'USAGER.

FAITS MARQUANTS 2018

**RÉDUIRE - TRIER** 



Depuis septembre 2011, le SITOMAP verse une subvention aux usagers du territoire pour l'acquisition d'un composteur, à hauteur de  $20 \in$  pour un volume de 400 L ou  $25 \in$  pour un volume supérieur.

Dès la subvention versée, un courrier est adressé aux habitants concernés avec une information sur le compostage.

#### **LE STOP PUB**

Le SITOMAP fournit des auto-collants « stop pub » gratuitement. Cette distribution par le SITOMAP date de 2000. Depuis 2013, pour chaque nouvel arrivant sur le territoire « signalé » par la poste, le syndicat adresse un courrier avec le guide du tri, le mémo-tri et le stop pub.

#### LE GUIDE DU TRI ET SON MÉMO

Ce guide interpelle l'habitant en lui posant des questions pour le sensibiliser à la lutte contre le gaspillage et la prévention des déchets : comment pourriez-vous consommer différemment pour jeter moins ? Êtes-vous sûr de vouloir tout jeter ? Pensez à donner, réparer, revendre vos objets.

Ce guide est remis à chaque foyer lors de la livraison du bac OMR ou du bac jaune chez l'habitant, il est adressé aux nouveaux arrivants et envoyé aux mauvais trieurs. Il est téléchargeable sur le site internet **www.sitomap.fr**.

#### DÉMARRAGE DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE AVEC LES BACS OMR PUCÉS LE 02/01/2017

Ils visent à améliorer l'efficacité de la collecte, les conditions de travail des agents et à rendre le cadre de vie plus propre (plus de sacs ou déchets au sol collectés). La puce sert à ce que le système de levage du camion de collecte reconnaisse le bac et le soulève. Elle donne lieu à des statistiques sur le nombre de bacs ramassés et à ce que le SITOMAP paye le prestataire en conséquence.

Au centre-ville de Pithiviers, des bacs collectifs ont été mis en place car des habitants, faute de place chez eux, ne peuvent stocker les bacs.



#### **LES CHIFFRES**

**26** demandes de subvention de composteurs pour un montant total de 581,13 €

**500** envois de stop pub en 2018



Environ **2 200** exemplaires distribués



**36 849** bacs OMR sur le territoire au 31/12/2018

<sup>\*</sup> Les collectes en porte-à-porte, en apport volontaire et des encombrants sont effectuées par la société Véolia (attributaire du marché public au 01/01/2016)

#### ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS : THÈME 2018, LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



En partenariat avec Loiret Nature Environnement, présence sur 2 demi-journées du SITOMAP dans 2 supermarchés à Pithiviers et à Malesherbes pour sensibiliser sur le gaspillage alimentaire à travers le compostage, l'accommodement de restes alimentaires... L'attraction du stand était la présence d'un vélo smoothie. Avec des fruits ou légumes un peu abimés

dans un blender, il suffisait de pédaler pour fabriquer des jus.

#### VISITES DES INSTALLATIONS (CENTRE DE TRI ET USINE D'INCINÉRATION) AVEC INSERTION DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

#### **CONCOURS DE DESSINS 2017-2018**



Thème : l'histoire du SITOMAP.

Jury en mai 2018 : 1<sup>er</sup> prix remporté par la classe de CE2 de l'école de Chilleurs-aux-Bois.

#### **LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT**

Interventions sur les déchets (cycle 3) dans les établissements scolaires par convention avec le SITOMAP: impact des déchets sur l'environnement, le tri des déchets par famille de produit, et ateliers-jeux « que deviennent nos déchets ? », « gaspillage alimentaire », « animation et sensibilisation à la pratique du compostage. »

50 personnes rencontrées

**448** enfants venus avec leurs établissements scolaires

**43** interventions dans les écoles Coût : 9 691,20 €

#### FAITS MARQUANTS 2018

#### **COLLECTER - VALORISER**

#### **LES POINTS NOIRS DE COLLECTE**

Le syndicat s'est engagé à faire disparaître les marches arrière conformément à la R437 de la CNAMTS. Il a validé une méthodologie de travail qui consiste à faire un diagnostic, puis un courrier aux mairies afin de trouver des solutions pour faire disparaître les marches arrière sur leur territoire. On observe que ces mesures consistent souvent à établir des points de regroupement qui ne représentent aucun coût.

#### **LES AIDES AUX COMMUNES**

Suivant les cas, il est nécessaire de faire des travaux de voirie pour permettre aux camions de manœuvrer et ainsi faire disparaître la marche arrière. Les membres du Bureau syndical étudient en réunion chaque demande.

#### SUIVIS DE COLLECTE (de jour ou de nuit)

Ce suivi, réalisé par le technicien du SITOMAP et d'un autre membre de l'équipe, consiste à précéder le camion de collecte, à faire un contrôle visuel du contenu des bacs sélectifs, à apposer si nécessaire une étiquette de refus afin que l'équipe de collecte ne ramasse pas le ou les bacs.

Le technicien via un logiciel informe en temps réel le SITOMAP du refus. Les mairies concernées par le suivi de collecte sont informées en amont qu'un suivi est prévu (sans préciser la date) et en aval des erreurs de tri observées. Parallèlement, la gendarmerie concernée est destinataire d'un courrier afin d'expliquer la démarche au cas où des habitants la contacteraient.

**40** marches arrière ont disparu en 3 ans. Travaux ou points de regroupement sont les solutions apportées. Il reste 128 marches arrière à supprimer sur l'ensemble du territoire.

Participation globale de 1 056 € concernant 1 commune.

**42 528** bacs sélectifs sur le territoire au 31/12/2018.

19 suivis réalisés. Environ 311 poubelles refusées. Un document est remis dans les boites aux lettres expliquant les raisons du refus.

Certaines erreurs de tri ne font pas l'objet d'un refus de collecte par le technicien mais l'habitant est informé de son erreur afin d'améliorer son geste.

À l'issue de ce suivi, l'équipe de collecte concernée a le récapitulatif des poubelles refusées. Elle effectue de nouveaux contrôles. Si les erreurs persistent, le SITOMAP essaiera de rencontrer l'habitant.

#### RENCONTRES AVEC LES ÉQUIPES DE COLLECTE

Point avec les équipes et le prestataire pour développer le partenariat et comprendre nos attentes et besoins réciproques.

**1 876** documents ont été déposés dans les boites aux lettres pour erreurs de tri.

#### À noter

Au bout de **3** erreurs de tri : le bac jaune est retiré.

2 réunions



#### LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS S'ORGANISE

#### DANS LES ANNÉES 50



À Pithiviers, on pouvait rencontrer au petit matin Léonce Dauvois, qui conduisait une carriole tirée par un cheval. Il s'arrêtait devant chaque maison, prenait et vidait dans son tombereau les poubelles. Son chargement était déposé à la canche de la ville, en haut de Pontournois. Puis ce fut au Pont de Toury. Il y avait toujours quelques fumeroles qui se dégageaient dans le fond de cette décharge.

#### DANS LES ANNÉES 60

La collecte des déchets se fait en camion.



#### EN 1980



Le SITOMAP met en place une collecte du verre en porte à porte. Fin des années 80, elle est remplacée par l'apport volontaire en containers installés dans toutes les communes du territoire.

#### EN 1981

Le SITOMAP met en place une collecte des objets encombrants dans les communes adhérentes.



#### DE 1993 À 1995

Le SITOMAP créé les déchèteries\* sur le territoire afin de pouvoir éliminer les déchets non acceptés dans les poubelles et qui sont jetés dans les fossés, bois et rues.

\* Les 8 déchèteries

#### EN 2000



Le syndicat distribue à chaque foyer une poubelle à couvercle jaune et marque le début de la collecte sélective en porte à porte. De nouveaux ca-

mions à deux compartiments ramassent les déchets : un pour les ordures ménagères et l'autre pour les déchets recyclages.

#### EN 2008

Une distribution de composteur permet aux habitants d'éliminer des poubelles les déchets



organiques. Depuis septembre 2011, le SITOMAP verse une subvention aux habitants pour l'achat de composteurs.

#### DÈS JUIN 2016

Le syndicat distribue à chaque foyer une poubelle pour les déchets ménagers. Les sacs et les déchets au sol ne sont plus ramassés.



#### Les erreurs les plus récurrentes de tri relevées durant les suivis de collecte :



- Dans les ordures ménagères étaient présentés beaucoup de textiles, des déchets électriques et électroniques et du verre.
- Dans les bacs jaunes, des barquettes alimentaires en polystyrènes et plastiques (types barquettes de viandes, et de viennoiseries),
- Du film plastique ou sac plastique.
- Du textile et des chaussures,
- Des ordures ménagères,
- Du verre
- Des végétaux,
- Des déchets de déchèterie (petits appareils

- électro-ménagers, gravats, ferraille, <u>déchets danger</u>eux (peinture, white spirit)
- Du polystyrène,
- Des tapis,
- Des câbles,
- Des mouchoirs en papier usagés,
- Des emballages plastiques de bouquets de fleurs,
- Des couches sales de bébés,
- Des sacs de fast food pleins,
- Des boites de camembert en bois,
- Des essuie-tout,
- Des paquets de cigarettes.



#### DÉCHETS MÉNAGERS ET SÉLECTIFS FONCTIONNEMENT ET BONNES PRATIQUES

La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées (OMR) et des déchets recyclables s'effectue par des camions de collecte bi-compartimentés. Le prestataire de collecte en PAP, PAV et encombrants est VEOLIA (marché public au 01/01/2016).

Suivant les communes, la collecte a lieu une, deux ou trois fois par semaine.

L'arrêté communal (consultable en mairie) réglemente l'autorisation d'entreposer les bacs sur le domaine public et prévoit les poursuites en cas d'infraction.

L'organisation de la collecte des déchets ménagers et sélectifs recommande de sortir les poubelles la veille au soir pour la collecte du matin et avant 12h pour la collecte de l'après-midi.

Un jour férié dans la semaine entraîne le décalage de la collecte d'une journée.

#### Bien trier, mieux recycler!

Pour cela, le SITOMAP met toujours gratuitement à disposition des usagers le bac de déchets recyclables (couvercle jaune) ainsi que le bac à ordures ménagères. Ils sont affectés au logement et non à l'occupant. En cas de déménagement, ceux-ci doivent rester sur place.

#### Les administrés doivent présenter :

• Les emballages recyclables en vrac, dans les bacs normalisés à couvercle jaune mis à disposition par le SITOMAP.  Les ordures ménagères résiduelles en bacs normalisés.

Le règlement de collecte et le guide du tri recommandent de présenter les bacs à la collecte de préférence pleins et les poignées tournées vers la route afin de faciliter la préhension par les ripeurs et de prévenir les risques de maladies professionnelles telles que les troubles musculo-squelettiques.

Les équipes de collecte sur le terrain font au quotidien remonter des informations sur les mauvais gestes de tri des habitants observés tant dans le ramassage des bacs jaunes que des bacs à ordures ménagères. Les erreurs de tri les plus fréquentes sont, dans le bac jaune, les films et barquettes plastiques, le verre, les textiles et chaussures, des ordures ménagères, des déchets verts.

Ces bacs ne sont pas collectés et une étiquette de refus y est apposée. Les habitants peuvent joindre le SITOMAP pour en comprendre les raisons.

Parallèlement, l'équipe de collecte informe en temps réel durant la collecte le SITOMAP via un logiciel qu'il n'a pas collecté le ou les bacs. Un courrier est adressé à l'habitant. Au bout de 3 « signalements » des équipes, le bac des déchets recyclables est retiré. Les mauvais gestes de tri ont des conséquences sur les performances du

syndicat et sur le coût de collecte.





#### DÉCHETS ENCOMBRANTS



Le service de collecte des encombrants permet aux habitants de déposer une fois par an devant leur domicile (ou au lieu habituel de collecte en porte à porte) les déchets volumineux ne pouvant être collectés lors des ramassages hebdomadaires.

La communication sur la collecte des encombrants est gérée par les services du SITOMAP.

Une affiche a été réalisée et plusieurs exemplaires sont adressés en mairie plusieurs semaines avant la date de la collecte. Un mail est également envoyé afin d'aviser les mairies à l'approche de la date.

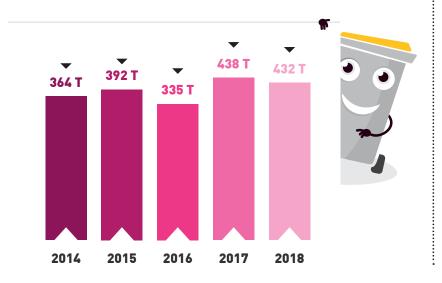
### **DÉPÔT DE DÉCHETS**

Les dépôts des déchets devant les déchèteries sur la voie publique sont interdits sous peine d'amende.

(art R.632-1, R.644-2, R.635-8 du code pénal)



#### ÉVOLUTION DU TONNAGE D'ENCOMBRANTS COLLECTÉS





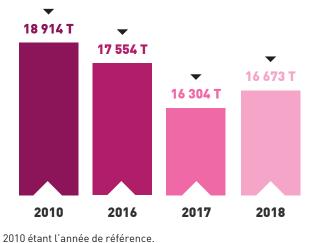
#### **LA DESTINATION DES DÉCHETS**

Les déchets recyclables sont déchargés au Centre de Tri géré par le syndicat Beauce Gâtinais Valorisation (BGV) pour être triés, puis mis en balle et transférés vers des centres de régénération ou de recyclage.

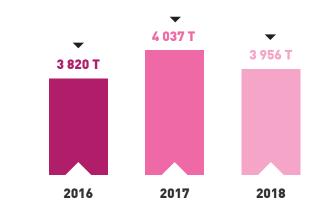
Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées dans le centre de valorisation énergétique géré par le syndicat BGV. La chaleur produite permet la production d'électricité et d'eau chaude.



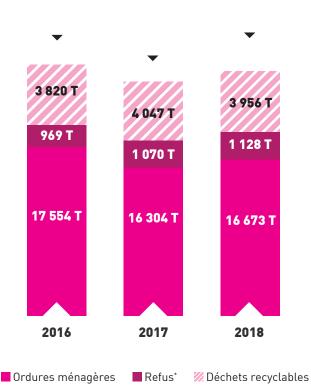
#### ÉVOLUTION DU TONNAGE EN ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



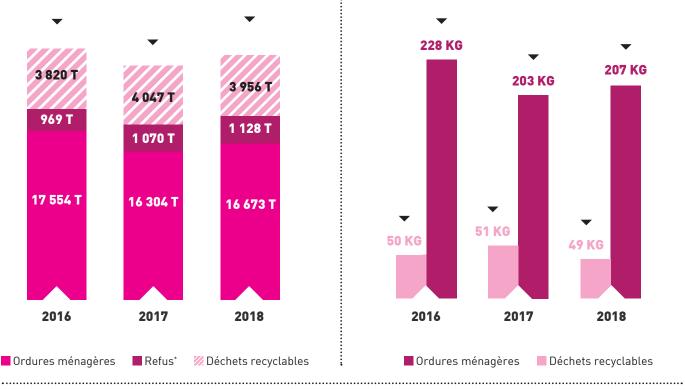
ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (BAC JAUNE)



### **ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN TONNES**



#### **ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN KG/HABITANT**



Le refus, c'est le poids des déchets non recyclables placés dans le bac jaune suite à des erreurs de tri et entrant au centre de tri. Ils sont redirigés vers le centre de valorisation énergétique, ce qui entraîne un surcoût. Le taux de refus connait une hausse 5.42% sur l'année.

Les tonnages des ordures ménagères résiduelles et assimilées augmentent de 2.26%. Le tonnage des déchets issus du tri sélectif baisse de 2.25% mais la qualité du tri est mauvaise. L'accent sur la communication pour faire changer les habitudes et adopter les bonnes pratiques est nécessaire.

#### 2.2 / LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

MODE D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DANS LEQUEL UN CONTENEUR DE COLLECTE EST MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC : COLONNES, CONTENEURS SPÉCIFIQUES SUR DES ESPACES PUBLICS, DÉCHÈTERIES. LA COLLECTE SÉLECTIVE S'APPLIQUE AUX DÉCHETS MÉNAGERS.

#### FAITS MARQUANTS 2018

- Programme de lavage extérieur et intérieur des colonnes à verre. Un bilan de l'état des colonnes à verre a été effectué. Cela devrait conduire en 2019 à en remplacer certaines ou à effectuer quelques rénovations (changements d'obturateurs et pose d'adhésifs expliquant les consignes).
- Collecte du verre en hausse par rapport à 2017
- Collecte du textile en hausse par rapport à 2017

#### **LES CHIFFRES**

- **145** colonnes à verre ont été lavées sur 231
- + 0.6% de verre collecté
- 0,7% de textile collecté



Sont réparties sur les communes du territoire et en déchèteries :

- **231 colonnes** à verre soit 1 pour 347 habitants (moyenne nationale 1 pour 312), 8 sont des colonnes enterrées,
- **63 bornes** à textile dont 47 du prestataire Le Relais avec lequel SITOMAP a signé une convention.



EN 2018, 254 740 KGS DE TEXTILE ONT ÉTÉ COLLECTÉS SUR LE TERRITOIRE.

### **LA COLLECTE DU VERRE**

Elle a lieu sur le territoire toutes les deux semaines.

Le verre est stocké sur la plate-forme située derrière le centre de tri avant d'être expédié vers une usine de recyclage de l'Aisne (Samin).



#### ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE COLLECTÉS



### 2.3 / LES DÉCHÈTERIES



Les déchèteries sont des espaces aménagés permettant aux habitants du territoire d'évacuer, par apport volontaire, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les gardiens des déchèteries ont pour missions d'accueillir les usagers, d'assurer la propreté des lieux et d'aider au tri des déchets.

Le SITOMAP met à disposition des usagers 8 déchèteries, Neuville aux Bois ainsi que celle de Neuville-aux-Bois à hauteur de 40%. L'exploitation des déchèteries est effectuée par la société PAPREC (attributaire du marché public au 01/01/2016). Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont collectés par la société TRIADIS (attributaire du marché public au 01/01/2016).



# LES DÉCHETS QUE L'ON PEUT Y DÉPOSER SONT LES SUIVANTS

- Les cartons
- □ Le bois
- □ Les déchets verts
- □ Le papier
- □ Le verre
- □ Le tout-venant
- Les gravats
- □ La ferraille
- □ Les piles
- □ Les cartouches d'encre
- Les lampes
- Les batteries
- □ L'huile de vidange
- □ Les déchets dangereux
- □ Les déchets électriques (D3E)
- □ L'huile végétale de friture



TOUT-VENANT























Sont acceptées également les radiographies et capsules Nespresso®

### IL EST INTERDIT DE DÉPOSER DANS LES DÉCHÈTERIES LES DÉCHETS SUIVANTS



- □ Les ordures ménagères
- □ Les cadavres d'animaux
- □ Les déchets organiques putrides
- Les produits radioactifs
- □ Les déchets explosifs
- □ Les médicaments
- □ Les déchets d'activités de soins
- □ Les pneus de tout type
- □ Les carcasses de voiture
- □ Les produits à base d'amiante
- □ Les bouteilles de gaz

# CONVENTION POUR LES PROS (INSCRITS AU REGISTRE DU COMMERCE)

Pour accéder aux déchèteries, les professionnels doivent signer une convention avec le SITOMAP et le prestataire de collecte afin de pouvoir décharger les 3m³/jour/déchèterie. Ils doivent respecter comme les autres usagers le règlement intérieur. Suivant la nature des déchets, les professionnels sont facturés. Plus de 1000 professionnels ont passé convention.



# LES HORAIRES **DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE**

• • ¢						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	8h30 - 12h		8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h
PITHIVIERS	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h
BAZOCHES LES	9h- 12h			9h- 12h		9h- 12h
GALLERANDES	14h30 - 16h30					14h - 16h30
BEAUNE	8h30 - 12h			8h30 - 12h		8h30 - 12h
LA ROLANDE	13h30 - 17h		13h30 - 17h	13h30 - 17h		13h30 - 17h
MALESHERBES	8h30 - 12h				8h30 - 12h	8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h		13h30 - 17h	13h30 - 17h
MEREVILLE	8h30 - 12h		8h30 - 12h			8h30 - 12h
	13h30 - 17h					13h30 - 17h
PUISEAUX	8h30 - 12h			8h30 - 12h		8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h			13h30 - 17h
SERMAISES	9h- 12h		10h- 12h			9h- 12h
			14h- 17h			14h- 16h30
LOURY	8h30 - 12h		8h30 - 12h	8h30 - 12h		8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h			13h30 - 17h

Les horaires des déchèteries sont les mêmes pour les particuliers et les professionnels

#### RAPPEL

- 1 Il est demandé de venir 1/4 d'heure avant la fermeture de la déchèterie afin d'avoir le temps de décharger vos déchets.
- **2 -** Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

#### **FAITS MARQUANTS**

Travaux d'agrandissement et de rénovation de la déchèterie de Beaune-La-Rolande. Le marché public a été attribué à la société EUROVIA et le chantier a démarré fin 2018.

Collecte du papier, journaux et magazines sur l'ensemble des déchèteries.

Règlement de déchèterie : a fait l'objet d'une refonte en groupe de travail en 2017 avec comme participants : des élus du SITOMAP, PAPREC, 2 gardiens de déchèteries, la chambre des métiers, des utilisateurs, les services techniques et environnement des villes du Malesherbois, Pithiviers et Loury et la CARSAT. Il sera présenté aux élus du SITOMAP courant 2019. Parallèlement, des travaux en déchèteries doivent être effectués avant la diffusion de ce nouveau règlement (affichages, signalétiques...).

Déchèterie de Pithiviers : 2 gardiens au lieu d'un, d'avril à octobre 2018 du fait de l'affluence.

Travaux d'entretien sur l'ensemble des déchèteries.

Plaintes pour vandalisme. Des dégradations visibles mais vols sans preuves réelles. Mise en place avec la gendarmerie d'un plan d'identification de moyens simples pour lutter contre les effractions : lumière, arbustes piquants, dents en haut des portails...

LES CHIFFRES
714 000 € de travaux

90 T collectées

21 participants

**154 120 €** consacrés à ces travaux par le SITOMAP

7 plaintes

Novembre 2018 : stand contre le gaspillage alimentaire dans deux grandes surfaces (Malesherbes et Dadonville) avec le vélo smoothie.









<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Déchets d'équipements électroniques et électriques

### LES DIFFÉRENTS FLUX COLLECTÉS ET LEUR DESTINATION

Y COMPRIS LA PART SITOMAP À NEUVILLE-AUX-BOIS

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGES COLLECTÉS	KG/HAB. EN 2018	<b>DESTINATION</b> (EXUTOIRE)	MODE DE TRAITEMENT
Tout-venant	<b>&gt;</b> 5 311	<b>&gt;</b> 66	▶ Saint-Aignan des Gués (45)	Centre enfouissement technique
Tout-venant incinérable	▶3 030	▶38	CVE Pithiviers	Valorisation énergétique
Déchets verts	<b>▶</b> 6 611	▶82	Compost du Gâtinais (91) et Chevilly (45)	Valorisation matière pour compostage
Gravats	<b>4</b> 075	▶51	Société Crambes (45)	Valorisation matière
Bois	▶ 2 258	▶ 28	▶ PAPREC Chartres (28)	Valorisation matière pour panneautiers et bois énergie
Cartons	▶ 639	▶8	Centre de tri Pithiviers	Valorisation matière filière CITEO
Ferrailles	▶980	▶12	Acierie - FCR - Ferraille	Valorisation matière
Batteries	<b>▶</b> 15	▶ 0,18	▶ STCM (45)	Valorisation matière
Gros de magasin	▶90	▶1,11	▶ Papetier	Valorisation matière
Éco mobilier (SIRTOMRA)	▶182			
Huile de vidange Huile végétale	▶52 ▶3,100	▶ 0,646 ▶ 0,037	<ul><li>Martin environnement</li><li>Oliobox</li></ul>	
D3E <sup>1</sup>	▶ 659	▶ 8,06	▶ Repreneurs agréés Ecologic	Séparation des éléments et traitements adaptés
Piles	<b>4,705</b>	▶ 0,05	▶ Corépile	Tri, séparation, démantèlement des composants pour retraitement
Néons	▶0,217	▶ 0,002		
Lampes	<b>1</b> ,033	▶ 0,012	▶ Recylum	

Les flux et les exutoires de la déchèterie de Neuville-aux-Bois sont sous le contrôle du SIRTOMRA.

### LA PRODUCTION PAR DÉCHÈTERIE

(hors déchèterie de Neuville-aux-Bois).

Pithiviers, Loury et Puiseaux représentent **57%** des apports. Le Malesherbois et Beaune-la-Rolande représentent **23%** des apports. Sermaises, Méréville et Bazoches-les-Gallerandes représentent **20%** des apports.



#### ANALYSE DES TONNAGES 2018 : 19 426 T

Globalement, une baisse des tonnages de 7% par rapport à 2017 (20 890 T).

TYPE DE DÉCHETS	2015	2016	2017	2018	COMMENTAIRES	<b>ROTATION</b> Coût annuel HT	<b>TRAITEMENT</b> Coût annuel HT
Tout-venant	▶3 904	<b>4</b> 491	<b>4</b> 586	<b>4</b> 621	Stabilité de ce flux. Hausse des tonnages entre 2016 et 2018 de 3%. Transfert des déchets gravats non acceptés par la filière.	152 709,92€	351 516,53€
Tout-venant incinérable	2 344	▶ 2 513	▶3 618	▶ 2 646	Baisse des tonnages de 27 % entre 2017 et 2018. Hausse des tonnages entre 2016 et 2018 de 5,3%. Arrêt du transfert du bois vers la benne d'incinérables.	75 562,45 €	Traité par BGV : usine d'incinération
Déchets verts	<b>5</b> 222	▶ 6 044	<b>5</b> 952	<b>5</b> 431	Baisse de 8.75% entre 2017 et 2018 et de 10% par rapport à 2016.	177 028,98 €	106 857,20 €
Gravats	<b>▶</b> 6 116	<b>5</b> 292	<b>4</b> 203	▶3 137	Baisse de 25% par rapport à 2017 et de 40% par rapport à 2016. Cahier des charges de la filière fortement modifié.	30 608,63€	12 339,47 €
Bois	<b>▶</b> 1 743	▶2 171	<b>)</b> 1 115	▶ 2 259	Hausse des tonnages de 4% par rapport à 2016 et de 103% par rapport à 2017. Crise de la filière bois en 2017 et nouvelle filière trouvée sur 2018 avec valorisation bois énergie.	64 158,13€	112 264,16 €
Cartons	<b>\)</b> 483	<b>4</b> 91	▶ 537	▶ 537	Stabilité des tonnages. Hausse de 9.46% par rapport à 2016.	30 267,67 €	Traités par le centre de tri.
Ferrailles	▶801	▶843	▶880	▶ 795	Baisse de 10% par rapport à 2017 et de 6% par rapport à 2016.	25 397,43 €	-90 529,72€
Batteries		<b>1</b> 3	▶ 18	<b>1</b> 5			3 214,42€

# LA **FRÉQUENTATION** DES DÉCHÈTERIES

DÉCHÈTERIES	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	TOTAL
Puiseaux	▶ 29 651	▶327	<b>2</b> 9 978
Beaune-la-Rolande*	▶ 17 478	▶ 194	▶ 17 672
Pithiviers	▶ 77 150	<b>1</b> 064	▶ 78 214
Loury	<b>4</b> 4 881	<b>4</b> 90	<b>4</b> 5 371
Bazoches-les-Gallerandes	▶ 16 857	<b>&gt;</b> 52	▶ 16 909
Sermaises	<b>1</b> 3 158	▶85	<b>▶</b> 13 243
Mereville	<b>1</b> 3 498	<b>1</b> 119	▶ 13 617
Malesherbes	▶ 30 666	▶ 292	▶ 30 958
TOTAL	<b>2</b> 43 339	2 623	<b>245 962</b>

Baisse de 10% des fréquentations des particuliers. Stabilité des fréquentations des professionnels.

<sup>\*</sup>Fermeture de la déchèterie de Beaune-la-Rolande dès le 03/12/2018 pour travaux.

### LES DÉCHETS DANGEREUX MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)

Sont collectés sur les déchèteries du SITOMAP : acides, bases, solvants et produits pétroliers, produits pâteux (peinture, encre, colle, résine), aérosols, bidons et emballages vides souillés, filtres à huile, produits phytosanitaires, produits comburants, produits non identifiés.

DÉCHÈTERIES NB DE COLLECTES		TONNAGE	COÛT ANNUEL HT
Puiseaux	▶31	▶ 20,780	▶ 15 657€
Beaune-la-Rolande	▶29	<b>1</b> 4,819	▶ 10 595 €
Pithiviers	▶52	▶ 35,07	▶ 26 686 €
Loury	▶ 26	▶ 16,034	▶ 12 001 €
Bazoches-les-Gallerandes	▶22	▶ 10,546	▶7 772€
Sermaises	▶13	▶7,21	▶5 107€
Mereville	▶19	7,793	<b>5</b> 772 €
Malesherbes	▶24	<b>1</b> 3,389	▶ 10 815€
Neuville-aux-Bois	<b>→</b>	▶18	•
TOTAL	▶216	<b>125,64</b>	▶94 405 €

#### Tonnage en 2016 = 119.75 T | Tonnage en 2017 = 134,53 T

Les déchets les plus collectés sur toutes les déchèteries sont les pâteux.

#### L'AVANCÉE DE LA TECHNOLOGIE



# LA **VALORISATION** ET LE **RECYCLAGE** DES DÉCHETS



#### EN 1970

Le SITOMAP décide de construire une usine pour transformer les ordures en compost, après les avoir triées mécaniquement, en avoir retiré

le verre et la ferraille et incinéré les papiers, cartons et plastiques. Le compost traité est repris par les agriculteurs de la région pour valoriser les sols et les champignonnières.

La qualité des déchets se dégrade de par la qualité des plastiques récoltés difficiles à éliminer. Les agriculteurs et les champignonnières refusent le compost et le stock s'accumule. L'usine nécessite d'onéreux travaux d'entretien. Le SITOMAP recherche donc une autre voie de traitement.

#### EN 1985

La seconde usine est mise en service se substituant à la première.

L'usine incinère les déchets collectés en produisant de l'énergie sous forme de cha-





leur, livrée à la Malterie de Pithiviers-levieil grâce à une canalisation d'1,6km. Les résidus des ordures incinérées sont utilisés dans les sous-couches routières.

#### ENTRE 1999 ET 2001

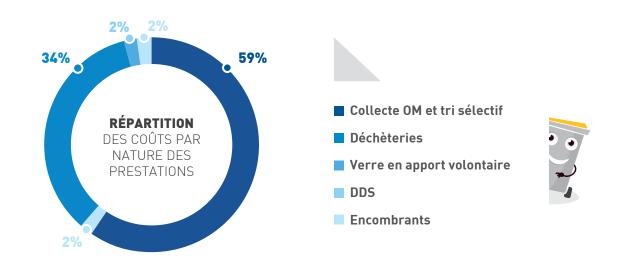
Après de nombreuses mises aux normes environnementales, l'usine se trouve à saturation et les équipements s'essoufflent. La construction d'un second four est à l'étude. Avant de mettre en place la collecte sélective, le SITOMAP fait construire un centre de tri en 1999. Les déchets sont recyclés.

#### EN 2003

3 syndicats s'unissent (SITOMAP, SICTRM, SIRTOMRA) et créent Beauce Gâtinais Valorisation (BGV). Le SITOMAP lui transfère l'usine et le centre de tri. Un projet d'une usine avec deux fours s'élabore. Elle voit le jour en 2008. L'ancienne usine est détruite. L'incinération des déchets produit d'une part de la chaleur qui alimente la Malterie et d'autre part de l'électricité grâce à un turbo alternateur.

# 03 I COÛT DU SERVICE

### 3.1 / LES PRINCIPALES PRESTATIONS

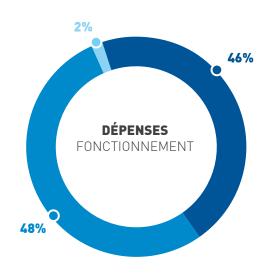


NATURE DE LA PRESTATION	NOM DE L'ENTREPRISE	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS HT
Collecte OM et tri sélectif Gestion opérationnelle des bacs jaunes	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2020	2 723 060 €
Déchèteries	PAPREC	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2020	1 592 972 €
Verre en apport volontaire	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2020	104 787 €
DMS	TRIADIS	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2020	94 406 €
Encombrants	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2020	95 801 €

TOTAL 4 611 026 €

# 03 I COÛT DU SERVICE

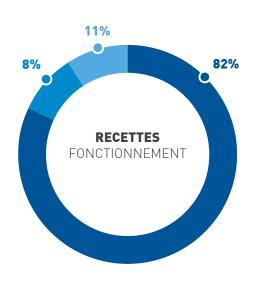
### 3.2 / LES INDICATEURS FINANCIERS





- Contributions versées à BGV EPCI de traitement
- Amortissements

EN€	EN €/HAB
10 542 200 dont :	131,07 dont :
5 035 799	62,61
5 346 207	66,47
160 194	1,99



- Contributions des collectivités adhérentes ou des usagers (TEOM)
- Soutiens des sociétés agréées (CITEO)
- Autres produits de gestion (remboursement BGV, vente ferraille, professionnels en déchèterie, recettes des D3E)

EN€	EN €/HAB			
11 865 078 dont :	147,50 dont :			
9 731 477	120,99			
908 528	11,29			
1 223 884	15,22			
Nombre d'habitants desservis = 80 427				
Exédent cumulé 2018 : 3 968 792				

# **04 I PERSPECTIVES 2019**

- La réouverture de la déchèterie de Beaune-La-Rolande après rénovation.
- Un réaménagement de la déchèterie de Loury.
- La mise en place du nouveau règlement des déchèteries avec au préalable une amélioration de la signalétique (liée à la sécurité et à la circulation) et des consignes de tri (panneaux plus explicites sur le contenu des bennes) sur les déchèteries.
- Une 2<sup>ème</sup> vague de lavage des colonnes à verre.
- Déployer des conteneurs à verre sur le territoire.
- Poursuivre l'opération d'aide financière aux personnes qui achètent un composteur.
- Poursuivre les aides aux communes afin de les aider à supprimer ou résoudre les points noirs de collecte.
- Des actions de communication ciblées pour favoriser les bonnes pratiques notamment dans les logements verticaux.
- Préparer l'avenir et anticiper l'échéance de 2020 pour mettre en œuvre les consignes de tri élargies.



Vue 3D du projet de la déchèterie de Beaune-la-Rolande.



















Route de Bouzonville en Beauce - 45300 PITHIVIERS **Tél: 02 38 32 76 20** 

sitomap@sitomap.fr - www.sitomap.fr